



PANDEMIE COVID-19

Concept de protection pour le sport de golf au Golf Parc Signal de Bougy Phase 10

Etat au 19.04.2021, Version 10 (les nouveautés par rapport à la phase 9 sont indiquées en rouge)

Valable dès le 19.04.2021

Bougy-Villars, le 19 avril 2021

1. Situation de départ

L'ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie COVID-19 en situation particulière, avec ses dernières modifications du **14 avril 2021**, est applicable.

Les règles de bases suivantes s'appliquent dans toute la Suisse pour tous:

1. Les installations de golf, les installations d'entraînement, les greens d'entraînement et les driving range sont ouverts.
2. Les espaces intérieurs des restaurants sont fermés ; **les espaces extérieurs des restaurants sont ouverts** ; les services de take-away et de livraison sont autorisés.
3. Le pro-shop est ouvert.
4. Les espaces intérieurs des installations et des établissements qui sont nécessaires à l'utilisation des espaces extérieurs, tels que entrées, secrétariat, installations sanitaires, local à chariots et vestiaires peuvent demeurer ouverts. Le port du masque est obligatoire dans ces zones de même que le respect des règles de distance.
5. En plein air, le port du masque est obligatoire lorsque la distance requise ne peut pas être respectée.
6. **Les rassemblements de personnes sont à éviter.**
7. **Les activités sportives qui n'impliquent pas de contact physique et qui sont pratiquées en plein air à titre individuel ou en groupes d'au maximum 15 personnes sont autorisées, si les personnes concernées portent un masque ou respectent les règles de distance.**
8. **Les compétitions sans public qui sont pratiquées à titre individuel ou en groupes de maximum 15 personnes sont autorisées.**
9. **Les manifestations telles que remises de prix, discours, accueils et réunions de club sont autorisées. Toutefois, une limite maximale de 15 personnes s'applique à l'intérieur et à l'extérieur, ainsi qu'une obligation de port du masque à l'intérieur et à l'extérieur. En outre, un concept de protection spécial doit être élaboré. Par conséquent, Swiss Golf recommande de renoncer à de telles manifestations.**
10. Les jeunes et les jeunes adultes nés en 2001 ou après, ainsi que les athlètes de l'élite titulaires de la Swiss Olympic Card nationale ou régionale, peuvent participer à des compétitions sans public **avec plus de 15 participants.**
11. Les personnes souhaitant pratiquer le sport de golf doivent fournir leurs coordonnées pour permettre le traçage et l'information aux personnes concernées.

La responsabilité de la gestion de la pandémie est encore du ressort des Cantons. IMPORTANT : les Clubs doivent prendre en compte les instructions des Cantons, en plus de celles de la Confédération.

2. Formulations

- **Les formulations «doit»:** sont prescrites par le Conseil fédéral et sont contraignantes.
- **Les formulations «devrait»:** sont des fortes recommandations de Swiss Golf.

3. Responsabilité de la mise en œuvre

Lors de l'élaboration de notre concept de protection, nous avons tenu compte des concepts de base suivants en plus des directives fédérales et cantonales actuellement en vigueur:

- **Pour le Sport de golf:** le présent concept de base de «Swiss Golf».
- **Pour le Restaurant:** le concept de base actuellement en vigueur de «GastroSuisse».
- **Pour le Proshop:** le concept de base actuellement en vigueur du «Commerce de détail».

Responsabilité des clubs de golf et des exploitants de parcours

La direction du Golf Parc prend la responsabilité de l'élaboration, de la communication, de la mise en œuvre, du respect et du contrôle de son «Concept de protection». Le responsable «Corona» est le directeur du Golf Parc.

Responsabilité du golfeur

Le golfeur doit prendre la responsabilité du respect des directives de notre «Concept de protection». Il s'engage à s'y conformer lors de la réservation et de l'utilisation de nos installations.

Responsabilité du professeur de golf

Le professeur de golf doit prendre la responsabilité du respect des directives de notre «Concept de protection» pour lui-même et pour son élève. Il s'engage à s'y conformer lors de la réservation du cours et de l'utilisation de nos installations.

Responsabilité des Coachs, Moniteurs J+S, Capitaines juniors, autres entraîneurs

Les Coachs, Moniteurs J+S, Capitaines juniors et autres entraîneurs doivent prendre la responsabilité du respect des directives de notre «Concept de protection». Ils s'engagent à s'y conformer lors de la réservation et de l'utilisation de nos installations.

Swiss Golf et notre Golf Parc comptent sur la responsabilité personnelle et la solidarité de tous.

4. Responsabilité des membres de Swiss Golf (Clubs de golf, PGO et Associations affiliées)

4.1. Pour l'utilisation du parcours et des installations de golf

L'ensemble des installations peut rester ouvert sous observation des directives du Conseil fédéral actuellement en vigueur et des détails figurant aux points 4.9. à 4.12.

4.2. Pour l'exploitation du jeu

- Dans tous les clubs et installations golifiques, la réservation des départs doit être effectuée online, par téléphone ou sur place. La traçabilité est ainsi assurée.
- Le Swiss Golf ID ou le nom, adresse, e-mail, numéro de téléphone de chaque joueur doivent être saisis. Ces données doivent être conservées pendant 14 jours.
- Les joueurs qui utilisent uniquement les installations d'entraînement devraient s'annoncer à la réception.
- S'il y a un risque d'orage, le jeu doit être arrêté au plus vite pour éviter tout rassemblement de personnes dans un endroit.

4.3. Pour les tournois et les cartes EDS

- Les tournois avec un maximum de 15 participants sont autorisés avec un concept de protection approprié. Plusieurs tournois par jour sont possibles, mais au maximum 6 tournois par jour. Le classement peut être établi individuellement par tournoi ou combiné sur plusieurs tournois **dans le respect de notre « Concept de protection pour les tournois de golf amateurs sans public » annexé en page 7 (voir ci-dessous).**
- La restriction de maximum 15 participants ne s'applique pas aux tournois pour les jeunes et les jeunes adultes nés en 2001 ou après ainsi que pour les athlètes de l'élite titulaires de la Swiss Olympic Card nationale ou régionale.
- Selon l'ordonnance Covid-19, les manifestations telles que remises de prix, discours, accueils et réunions de club sont autorisées. Toutefois, une limite maximale de 15 personnes s'applique à l'intérieur et à l'extérieur, ainsi qu'une obligation de port du masque à l'intérieur et à l'extérieur. En

outre, un concept de protection spécial doit être élaboré. Par conséquent, Swiss Golf recommande de renoncer à de telles manifestations.

- Les cartes EDS sont autorisées.
- Les grands tournois avec plus de 15 participants pour les jeunes et les jeunes adultes nés en 2001 ou après ainsi que pour les athlètes de l'élite titulaires de la Swiss Olympic Card nationale ou régionale doivent se dérouler sous le respect des concepts de protection spécifiques. Le nombre de participants aux tournois organisés par Swiss Golf est limité à 90 personnes.

4.4. Pour le secrétariat

- L'affiche de l'OFSP «Comment nous protéger» devrait être affichée.
- Des désinfectants sont placés à l'entrée. Les golfeurs ou visiteurs doivent amener leurs propres masques (pas de vente sur place). En revanche, des désinfectants sont vendus à la réception.
- Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos des installations et des établissements accessibles au public.
- Le personnel du secrétariat doit porter un masque (exception : une seule personne dans un bureau individuel).
- La distance de 1,5 mètre prescrite doit être respectée. Un nombre maximum de 2 membres/clients peuvent entrer dans la réception/pro shop (exception : sauf pour les personnes d'un même ménage).
- Les réservations doivent être effectuées online, par téléphone ou sur place pour les membres et les visiteurs. Pour les joueurs visiteurs, leur Swiss Golf ID, ou le nom, adresse, e-mail, numéro de téléphone devraient être saisis ou conservés. La traçabilité est ainsi assurée.
- En cas de risque d'orage, le jeu est soit interdit soit interrompu pour éviter tout risque de rassemblement de personnes.
- Les joueurs qui utilisent uniquement les installations d'entraînement devraient s'annoncer à la réception.
- Aux fins d'identification et de notification des personnes soupçonnées d'être infectées, les données de contact doivent pouvoir être transmises immédiatement sous forme électronique à l'autorité cantonale compétente, à sa demande.
- Les magazines, revues, journaux, prospectus à usage général ne devraient pas être mis à disposition.
- Des articles de location peuvent être remis. Toutefois, ils doivent être nettoyés et désinfectés régulièrement.

4.5. Pour le restaurant

- L'exploitation des espaces intérieurs des restaurants est interdite.
- L'exploitation des espaces extérieurs des restaurants est autorisée. Il est permis de couvrir les terrasses ou les espaces extérieurs. Si la terrasse est couverte, les paravents ne doivent monter que jusqu'à mi-hauteur. L'important est que l'air puisse circuler librement.
- Les clients doivent consommer assis. Cette règle s'applique également lors de la consommation de snacks. Le port du masque est obligatoire lorsqu'on ne consomme pas.
- Chaque table peut accueillir un maximum de 4 personnes qui doivent fournir leurs coordonnées en scannant le QR code disponible sur les tables. Le départ doit être notifié sur l'application par chaque client.
- Les tables doivent être distantes de 1,5 mètre à moins qu'une séparation ne soit installée.
- Les services de take-away et de livraison sont autorisés.
- Le « Concept de base de GastroSuisse » en vigueur est à prendre en compte.
- Des désinfectants sont placés à l'entrée. Les golfeurs ou visiteurs doivent amener leurs propres masques (pas de vente sur place). En revanche, des désinfectants sont vendus à la réception.

4.6. Pour le Pro-Shop

- Le pro-shop est ouvert.

- Le « Concept de base du Commerce de détail » actuellement en vigueur devrait être respecté.
- Le port du masque et le respect de la distance de 1m50 sont obligatoires.
- Des désinfectants sont placés à l'entrée. Les golfeurs ou visiteurs doivent amener leurs propres masques (pas de vente sur place). En revanche, des désinfectants sont vendus à la réception.

4.7. Pour les vestiaires

- Les vestiaires sont ouverts dans le respect des distances et des règles d'hygiène.
- Maximum 1 personne par 10 m².
- Le port du masque et le respect de la distance de 1m50 sont obligatoires.
- Dans la mesure du possible, les joueurs devraient arriver sur place en tenue de sport et prendre une douche à la maison.
- Si les joueurs prennent une douche directement après la partie, le flux de personnes et donc les directives (distance de 1,5 mètre) peuvent être respectés.

4.8. Pour le parcours

- Le parcours est ouvert.
- La règle des 1,5 mètres de distance doit être respectée. Si la distance est maintenue, il n'y a pas d'obligation de porter un masque.
- Les golfeurs devraient être équipés d'un gel désinfectant.

4.9. Pour le green d'entraînement

- Le green d'entraînement est ouvert.
- La règle des 1,5 mètres de distance doit être respectée.
- Si la distance requise ne peut être respectée, il faut porter un masque.

4.10. Pour les Driving Ranges, installations d'entraînement

- Le driving range et ses installations d'entraînement sont ouverts.
- La règle des 1,5 mètres de distance doit être respectée.
- Si la distance requise ne peut être respectée, le masque doit être porté.
- Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos des installations et des établissements accessibles au public.
- Les golfeurs devraient être équipés d'un gel désinfectant.

4.11. Leçons de golf

- Les leçons de golf sont autorisées à l'extérieur, aussi bien les leçons individuelles que les leçons collectives avec des groupe de maximum 15 personnes, professeur de golf compris.
- Le masque doit être porté pendant les cours si la distance de 1m50 ne peut pas être respectée.
- Les golfeurs devraient être équipés d'un gel désinfectant.

4.12. Pour l'utilisation de voitures de golf

- Une voiturette de golf ne devrait être utilisée que par une seule personne (exception : personnes vivant dans le même ménage).
- Les golfeurs devraient être équipés d'un gel désinfectant.

4.13. Pour l'utilisation du local à chariots

- Les chariots de golf devraient être pris et rangés par le joueur lui-même avant et après la partie. Peut également être fait par le Caddy-Master avec des gants de protection.
- Le port du masque est obligatoire et la distance de 1m50 doit être respectée.
- Les golfeurs devraient être équipés d'un gel désinfectant.

4.14. Pour l'équipe de nettoyage

- Tous les locaux sont régulièrement nettoyés et désinfectés.
- Les mesures de nettoyage sont adaptées aux exigences en cours et aux conditions locales.

Le Golf Parc du Signal de Bougy compte sur la responsabilité personnelle et la solidarité de tous. Bon jeu et continuez à rester prudents !

PANDEMIE COVID-19

Concept de protection

pour les tournois de golf amateurs sans public

Golf Parc Signal de Bougy

Ces règles sont appliquées à partir du 1er mai 2021 et restent en vigueur jusqu'à nouvel avis ou allègement des mesures Covid-19 prononcées par les autorités.

Golf Club : Golf Club La Côte / Golf Parc Signal de Bougy

Personne responsable: Pascal Mathieu, manager Golf Parc. Suppléant : Yves Seiler, Capitaine Golf Club La Côte

Les règles générales du concept de protection du Club doivent être respectées

Hygiène, Distance, Masques

- Eviter les rassemblements
- Respecter les règles d'hygiène
- Garder la distance
- Porter un masque aux endroits spécifiés dans le concept de protection ou si la distance ne peut pas être maintenue
- Fournir et saisir des coordonnées complètes afin de permettre la traçabilité

Préparation du tournoi

- Les invitations doivent indiquer que :
 - maximum 6 tournois par jour peuvent avoir lieu avec maximum 15 personnes par tournoi
 - il appartient à la direction du tournoi de répartir les participants inscrits dans les différents tournois (p.ex. selon le Hcp Index).
 - l'accès sur le site est autorisé au plus tôt 60 minutes avant l'heure de départ et les joueurs doivent, dans la mesure du possible, venir sur place en tenue de sport et se doucher à la maison.
 - le participant s'engage à respecter ce concept de protection et le concept de protection de notre Golf Parc
- Les inscriptions aux tournois de classement et aux tournois du Golf Club La Côte seront ouvertes **15 jours avant l'événement.**
- Les listes de départ doivent être établies avec des intervalles de temps suffisants entre les flights afin d'éviter des rassemblements.
- La remise des cartes de score et des informations sur le tournoi, ainsi que le paiement des frais d'inscription doivent être organisés de manière à ce qu'aucun rassemblement ne se produise au secrétariat.

Déroulement du tournoi

- Chaque participant doit avoir ses données personnelles enregistrées dans le système du golf (coordonnées, téléphone, etc.) afin de garantir la traçabilité.
- Les cartes de score sont à remettre aux marqueurs et il n'y a pas d'échange des cartes entre les joueurs.

- *Les collations du turn doivent être servies dans les espaces extérieurs et consommées en position assise uniquement.*
- *Le contrôle des cartes de scores après la partie doit se faire dans les espaces extérieurs du club house et du restaurant avec la signature du marqueur uniquement sans échange de cartes de scores là aussi. Le marqueur garde la carte de son joueur depuis la réception jusqu'au contrôle des scores avec son joueur.*
- *Les spectateurs ne sont pas autorisés, il faut renoncer aux caddies.*
- *S'il y a un risque d'orage, le jeu doit être arrêté au plus vite ce qui permet d'éviter les rassemblements.*

Fin du tournoi

- *Toute douche ou changement de vêtements doit avoir lieu immédiatement après la partie (avant d'aller au restaurant). Il est recommandé aux joueurs de se doucher et de se changer chez eux.*
- *Après le tournoi ou après s'être restauré sur la terrasse du restaurant, les joueurs doivent quitter le site dans les 15 minutes. Au-delà de cette mesure il est important d'éviter tout rassemblement de personnes.*
- *Le classement peut être établi par tournoi ou combiné sur plusieurs tournois.*
- *Il n'y a pas de remise des prix ni de cocktails de remise des prix.*
- *Les résultats seront publiés sur internet et les prix seront à récupérer à la réception du Golf Parc.*

**Le Golf Club La Côte et le Golf Parc du Signal de Bougy comptent sur la responsabilité personnelle et la solidarité de tous pour respecter strictement ces mesures de protection.
Bon jeu et continuez à rester prudents !**